

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 420-24 RELATIF AUX NORMES D'ACCÈS AU LAC-SERGENT, D'UTILISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 370-19

Le conseil de la Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2024 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 420-24 RELATIF AUX NORMES D'ACCÈS AU LAC-SERGENT, D'UTILISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 370-19

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, rubrique *Quais & Mise à l'eau*.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 18 avril 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour d'avril 2024.

Vincent Rolland, directeur général et greffier